

12 MARS 2024

---

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 12 MARS 2024**

---

---

Assemblée publique de consultation de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le mardi 12 mars 2024 à 19 h 15, à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Boulais, mairesse;

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

---

L'objet de cette assemblée publique de consultation concerne le projet de règlement suivant :

2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme.

Madame Suzanne Boulais, mairesse, explique le contenu du projet de règlement d'urbanisme et répond aux questions des personnes présentes dans la salle.

---

L'assemblée publique de consultation est levée à 19 h 29.

---

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024**

---

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le mardi 12 mars 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

---

**2. ORDRE DU JOUR**

2024-03-0055

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

**3. PROCÈS-VERBAL**

**4. RÈGLEMENTS**

**4.1** Règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets : adoption

**4.2** Règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie

**4.2.1** Avis de motion

**4.2.2** Dépôt du projet

**4.3** Règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, concernant la sécurité des piscines, afin d'uniformiser la distance à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement

**4.3.1** Avis de motion

**4.3.2** Adoption du 1<sup>er</sup> projet

**4.3.3** Assemblée publique de consultation (8 avril 2024 à 19 h 15)

**5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

**5.1** Demandes transmises au Conseil

**5.1.1** Conseil régional de l'environnement de la Montérégie : demande d'engagement pour le Plan Nature 2030 – suivi

**5.1.2** Ville de Rivière-Rouge : demande d'appui et de contribution financière – opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h

**5.1.3** Municipalité de Yamaska : demande d'appui concernant le *Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* – modifications de travaux

**5.1.4** Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux : demande d'autorisation de passage dans la Municipalité (randonnée vélo) – chemin du Sous-Bois, rang de la Montagne et Route 104 (24 août 2024)

**5.1.5** Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour une exposition immersive de photos féériques pour la Fondation Rêves d'enfants Canada (20 et 21 avril 2024) – annulation

**5.1.6** École Frère-André : activité « Sécurité sur roues » (10 mai 2024)

**5.1.7** Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (17 mai 2024) : demande d'appui

**5.2** Demandes des personnes présentes dans la salle

**6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE**

**6.1** Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2024

**6.1.1** 24, rue Édéas-Boucher : demande d'appui à une demande à la CPTAQ

**6.1.2** 95, rue Marcel-Arbour : demande de dérogation mineure (2024-DER-161)

**7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**8.1** Centre communautaire

**8.1.1** Remplacement du roulement du ventilateur sur unité UTA3

8.1.2 Contrat d'entretien ascenseur

8.1.3 Mobilier (chaises, tables et chariots) : achat

**9. VOIRIE**

9.1 Rapiéçage mécanisé et rechargement des accotements 2024 : résultats des soumissions et contrat

9.2 Nettoyage de sections de fossés rues Pierre-Séguin (côté ouest), Lesage (côté sud) et Paul-Théberge (côté nord) : appel d'offres (MSG-2024-03)

9.3 Reconstruction du ponceau et d'un regard sur la montée du Grand-Bois et construction d'un nouveau réseau pluvial parallèle au réseau pluvial existant sur la rue Alexander-Ross : appel d'offres (MSG-2024-04)

9.4 Nettoyage d'une section de fossé rue Édéas-Boucher (côté sud) et travaux de ponceaux ainsi que de conduite d'égout pluvial sur la rue des Pins : appel d'offres (MSG-2024-05)

9.5 Signalisation

9.5.1 Travaux divers de marquage pour la voirie et pour les terrains de loisirs : achat de peinture

9.5.2 Achat de poteaux pour pancartes

**10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS**

**11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu : adoption du rapport annuel d'activités de l'an 6

**12. SÉCURITÉ**

**13. LOISIRS**

13.1 Camp de jour d'été 2024-2025-2026 : contrat avec le Camp Youhou!

13.2 Comité loisir et culture Frère-André : nomination au siège # 1 (citoyen)

13.3 Ligue amicale de soccer : été 2024

13.4 Traitement des réservations du terrain de baseball

13.5 Spectacle de musique à l'Église (20 avril 2024)

13.6 Fête nationale du Québec 2024

13.6.1 Demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec*

13.6.2 Autorisation de dépenses

**14. AFFAIRES FINANCIÈRES**

14.1 Comptes du mois

**15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

15.1 Cartes de crédit Visa Desjardins de la Municipalité : modifications

15.2 Renouvellement du *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024 à 2028*

15.3 Coordonnatrice des loisirs et de la culture : fin de la période de probation

15.4 Logiciel d'alerte Cloudli (anciennement Omnivigil) : contrat 2024

**16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

**17. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI**

**18. VARIA**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

12 MARS 2024

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

**10.1** Comité d'embellissement : Jour de la Terre

Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**3. PROCÈS-VERBAL**

2024-03-0056

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance dudit procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**4. RÉGLEMENTS**

**4.1 Règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets : adoption**

2024-03-0057

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a adopté le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme en 2009;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant au contenu de son plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme et ses amendements, afin d'assurer sa conformité à l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (modifiée par la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*) exigeant une identification de toute partie du territoire de la Municipalité qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain ainsi qu'une description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité désire ainsi modifier le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme présentement en vigueur en adoptant le règlement numéro 2024-184-03;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet du présent règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation s'est tenue avant la séance du 12 mars 2024;

12 MARS 2024

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure d'adoption du présent règlement d'urbanisme a été régulièrement suivie;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **QUE** le règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement du Conseil ce qui suit :

(Le texte du règlement numéro 2024-184-03 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **4.2 Règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie**

##### **4.2.1 Avis de motion**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Barry que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie.

##### **4.2.2 Dépôt du projet**

Le projet de règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie est déposé.

Ledit règlement a pour objet d'explicitier les normes à respecter en matière de sécurité incendie pour les bâtiments et leurs équipements, d'imposer des exigences quant aux brûlages agricoles, aux feux dans des foyers extérieurs ainsi qu'aux feux de joie et de prévoir les pouvoirs de l'autorité compétente afin de veiller au respect dudit règlement, et ce, pour la protection des personnes et des biens.

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-297 peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

#### **4.3 Règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, concernant la sécurité des piscines, afin d'uniformiser la distance à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement**

##### **4.3.1 Avis de motion**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Karine St-Germain que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage afin d'uniformiser la distance à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement.

2024-03-0058

#### 4.3.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité désire modifier le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage présentement en vigueur en adoptant le règlement numéro 2024-185-30, concernant la sécurité des piscines, afin d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le mardi 12 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du premier projet de règlement numéro 2024-185-30 a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement à 1 mètre, conformément à la réglementation provinciale en vigueur, et ce, dans le but d'empêcher un enfant de grimper sur un appareil pour accéder à la piscine;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'adopter** le premier projet de règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement de numéro 2009-185 intitulé Zonage, lequel stipule ce qui suit :

(Le texte du premier projet de règlement numéro 2024-185-30 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-03-0059

#### 4.3.3 Assemblée publique de consultation (8 avril 2024 à 19 h 15)

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage doit être fixée afin que les membres du Conseil municipal puissent présenter ledit projet et répondre aux questions des citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De fixer** l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage au lundi 8 avril 2024 à 19 h 15, à la salle du Conseil de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

**5.1 Demandes transmises au Conseil**

**5.1.1 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie : demande d'engagement pour le Plan Nature 2030 – suivi**

Les membres du Conseil municipal souhaitent reporter l'adoption de la résolution d'engagement pour le Plan Nature 2030 à la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 8 avril 2024, et ce, afin de bien décrire les cibles et les axes à atteindre.

**5.1.2 Ville de Rivière-Rouge : demande d'appui et de contribution financière – opposition à la fermeture de l'urgence entre 20 h et 8 h**

2024-03-0060

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 13 février 2024 ainsi que de la résolution datée du 5 février 2024, de la part de la Ville de Rivière-Rouge, sollicitant l'appui et la contribution financière de la Municipalité concernant leurs démarches judiciaires d'opposition à la fermeture de l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Rivière-Rouge entre 20 h et 8 h depuis le 1<sup>er</sup> février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rivière-Rouge défend les intérêts de ses citoyennes et citoyens dans le but que ceux-ci conservent un service d'urgence 24 heures par jour, mais aussi ceux des citoyens et citoyennes des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides qui sont aussi, directement ou indirectement, impactés par toute réduction de services à Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de fermer le service d'urgence de soir et de nuit a un impact grave et direct sur la santé des citoyens et citoyennes de toutes les régions avoisinantes;

**CONSIDÉRANT QUE** les ambulances sont déviées vers les centres hospitaliers de Sainte-Agathe-des-Monts et Mont-Laurier depuis environ deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de l'urgence a un impact direct sur l'achalandage de l'urgence des deux centres hospitaliers avoisinants, lesquels dépassent régulièrement le taux maximal d'occupation;

**CONSIDÉRANT QUE**, le cas échéant, la distance additionnelle que devra parcourir toute personne ayant besoin de soins de santé d'urgence entre 20 h et 8 h dans la Vallée de la Rouge met en péril la vie de ces citoyennes et citoyens;

**CONSIDÉRANT** la croissance démographique constante de cette région depuis les dernières années;

**CONSIDÉRANT QUE** le critère du vieillissement de cette population n'est pas pris en compte par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (ci-après « CISSSL »);

**CONSIDÉRANT QUE** la pénurie de main-d'œuvre évoquée par le CISSSL existe à la grandeur de la province;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières décennies, l'hôpital de Rivière-Rouge s'est vu retirer de plus en plus de services, si bien que c'est maintenant le service d'urgence qui est visé, alors que pourtant essentiel, et qu'il est inconcevable que la Ville de Rivière-Rouge accepte cette situation sans rien faire;

**12 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres centres hospitaliers de la province de Québec sont susceptibles d'être confrontés à une réduction de service et/ou une fermeture de l'urgence, à court ou moyen terme;

**CONSIDÉRANT QU'**un jugement favorable à la Ville de Rivière-Rouge pourra bénéficier à toutes les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** les coûts importants des procédures judiciaires pour une ville de moins de 5 000 habitants permanents;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Rivière-Rouge a besoin de l'appui de l'ensemble des municipalités du Québec dans ses démarches judiciaires, mais aussi de contributions financières pour l'aider à assumer le coût des honoraires professionnels, frais et déboursés;

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches judiciaires sont faites dans le but de défendre une cause noble et légitime, soit le droit à la vie et à la santé, pour le seul bénéfice des citoyens et citoyennes touchés par la fermeture;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'appuyer** la Ville de Rivière-Rouge concernant la contestation de la décision du CISSSL de fermer l'urgence entre 20 h et 8 h;
- **De ne pas donner** suite à la demande de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5.1.3 Municipalité de Yamaska : demande d'appui concernant le Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – modifications de travaux**

2024-03-0061

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la résolution datée du 6 février 2024, de la part de la Municipalité de Yamaska, sollicitant l'appui de la Municipalité afin de demander la modification des critères d'application du *Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, plus particulièrement de permettre que les modifications de travaux (directives de changement) soient remboursées à 100 % en tant que coûts admissibles si le montant de la subvention n'est pas atteint;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal estiment ne pas détenir toute l'information nécessaire dans ce dossier afin de pouvoir appuyer la présente demande en toute connaissance de cause et préfèrent ne pas se prononcer;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



**5.1.4 Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux : demande d'autorisation de passage dans la Municipalité (randonnée vélo) – chemin du Sous-Bois, rang de la Montagne et Route 104 (24 août 2024)**

2024-03-0062

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie des documents transmis en date du 15 février 2024, de la part de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, demandant une autorisation pour le passage de la 5<sup>e</sup> édition de la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux, (randonnée vélo) sur le territoire de la Municipalité, plus précisément sur le chemin du Sous-Bois, le rang de la Montagne et la Route 104, le 24 août 2024 en après-midi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité prévoit le regroupement d'environ 50 personnes (policier(ère)s, pompier(ère)s, ambulancier(ère)s, militaires et autres), qui feront un trajet de près de 500 km à travers tout le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe de cyclistes sera accompagné de deux (2) auto-patrouilles tout au long de leur trajet (une à l'avant et une à l'arrière) pour assurer leur sécurité et que l'auto-patrouille derrière abordera le panneau sport conforme aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite randonnée vise à amasser des fonds pour la Fondation Thierry Leroux ayant pour objectif principal de promouvoir et d'améliorer la qualité de vie des jeunes de 4 à 25 ans dans la MRC de la Vallée de l'Or et de la Communauté Anishabe de Lac Simon;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le passage de la Randonnée du Souvenir Thierry LeRoux le 24 août 2024 sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, selon les termes et conditions des documents transmis en date du 15 février 2024, ces derniers font partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**5.1.5 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour une exposition immersive de photos féériques pour la Fondation Rêves d'enfants Canada (20 et 21 avril 2024) – annulation**

2024-03-0063

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, les membres du Conseil municipal ont résolu de permettre l'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire les 20 et 21 avril 2024, pour la tenue d'une exposition immersive de photos féériques au bénéfice de la Fondation Rêves d'enfants Canada, et de faire un don de 250 \$ pour soutenir l'organisation de cette activité, dont tous les profits seraient versés à ladite Fondation (réf. résolution numéro 2024-02-0037);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 14 février 2024, de la part de l'organisatrice de l'événement, informant la Municipalité de l'annulation de l'activité prévue les 20 et 21 avril 2024, puisqu'un événement similaire se tient déjà dans le secteur vers les mêmes dates, mais pour une autre cause;

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De rescinder** la résolution numéro 2024-02-0037 adoptée par le Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 5.1.6 École Frère-André : activité « Sécurité sur roues »

2024-03-0064

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 15 février 2024, de la part de l'école primaire Frère-André, concernant l'activité « Sécurité sur roues » qui se tiendra le 10 mai 2024 entre 8 h 30 et 11 h 30 (activité reportée au 24 mai 2024 en avant-midi ou en après-midi en cas de pluie), organisée par les enseignants de cette école;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la sécurité des élèves, les organisateurs font les demandes suivantes :

- La fermeture de l'avenue du Curé-Dupuis et du rang Double, tout en donnant accès à la circulation locale entre 8 h 30 et 11 h 30, afin que tous les participants puissent circuler en toute sécurité;
- L'assistance des brigadières scolaires pour assurer la sécurité aux intersections suivantes : rue Saint-Joseph, avenue du Curé-Dupuis, rang Double et rang Kempt ainsi qu'au passage de la piste cyclable sur le rang Lareau;
- L'assistance des policiers de la Sûreté du Québec ainsi que des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville pour les appuyer lors de cette journée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire s'impliqueront également dans l'organisation de cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement a pour but d'encourager les jeunes à pratiquer une activité physique de façon sécuritaire;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la tenue de l'édition 2024 de l'activité « Sécurité sur roues », organisée par l'école primaire Frère-André dans les rues de la Municipalité, selon les termes et conditions de la lettre datée du 15 février 2024, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'affecter** les brigadières scolaires de la Municipalité aux intersections demandées en vue d'assurer la sécurité des participants;
- **De demander** à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville d'affecter des pompiers à cette activité afin de veiller à la sécurité des participants;
- **D'assumer** les frais reliés à la présence des pompiers et des brigadières scolaires;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Sécurité civile »;

12 MARS 2024

- **De demander** la présence des policiers de la Sûreté du Québec lors de l'activité pour effectuer la surveillance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5.1.7 Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (17 mai 2024) : demande d'appui**

2024-03-0065

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toute autre personne se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence en 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De proclamer** le 17 mai 2024, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, de souligner cette journée en tant que telle et de la promouvoir sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité, dans le bulletin municipal et sur le panneau d'affichage électronique au Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle**

Les membres du Conseil municipal répondent aux demandes des personnes présentes dans la salle concernant l'ajout de lampadaires dans le secteur constitué des rues Béchar, Lesage, Danielle, Paul-Théberge ainsi que Pierre-Séguin et concernant le questionnaire transmis par la Municipalité relatif aux projets d'aqueduc, d'acquisition de l'Église et d'espace multifonction.

## **6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE**

### **6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2024**

#### **6.1.1 24, rue Édéas-Boucher : demande d'appui à une demande à la CPTAQ**

2024-03-0066

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »), soit à des fins résidentielles, du lot 4 159 561, d'une superficie de 3 231 mètres carrés, situé au 24, rue Édéas-Boucher;

**12 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 4 159 561 est situé en zone résidentielle agricole (RAG-8) selon le plan de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** les documents déposés par les demandeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande vise à permettre la reconstruction d'une maison incendiée;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution numéro U2024-02-1848);

**CONSIDÉRANT QU'**il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'aviser** la CPTAQ :
  - **Que** la demande d'appui à la demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins résidentielles, du lot 4 159 561 d'une superficie de 3 231 mètres carrés, situé au 24, rue Édéas-Boucher, est conforme aux règlements d'urbanisme municipaux et qu'elle est appuyée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
  - **Qu'**il existe d'autres espaces appropriés ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.1.2 95, rue Marcel-Arbour : demande de dérogation mineure (2024-DER-161)**

2024-03-0067

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-161 visant à autoriser la réduction de la marge de recul arrière à 11,5 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 4 159 930, situé au 95, rue Marcel-Arbour;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une marge de recul arrière minimale de 15 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le présent cas, une diminution de 3,5 mètres est demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé par la présente demande est situé en zone résidentielle (Ra-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** les documents déposés par le demandeur;

**CONSIDÉRANT** les critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution numéro U2024-02-1847);

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'accorder** la présente demande de dérogation mineure, telle que déposée, en autorisant la réduction de la marge de recul arrière à 11,5 mètres pour l'agrandissement du bâtiment principal sur le lot 4 159 930, situé au 95, rue Marcel-Arbour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

## 8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

### 8.1 Centre communautaire

#### 8.1.1 Remplacement du roulement du ventilateur sur unité UTA3

2024-03-0068

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la dernière visite de l'entreprise ECL Mécanique inc., dans le cadre du contrat de service d'entretien préventif du système de climatisation au Centre communautaire (réf. résolution numéro 2022-11-0323), il est nécessaire de remplacer le roulement du ventilateur sur l'unité UTA3;

**CONSIDÉRANT** le devis de l'entreprise ECL Mécanique inc. pour effectuer lesdits travaux de remplacement;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise ECL Mécanique inc. afin de procéder au remplacement du roulement du ventilateur sur l'unité UTA3 au Centre communautaire, le tout selon le devis numéro 2024-000044 daté du 7 février 2024 au montant de 1 702,16 \$, toutes taxes incluses, ce dernier faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 8.1.2 Contrat d'entretien ascenseur

2024-03-0069

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien préventif de l'ascenseur au Centre communautaire avec l'entreprise Schindler Ascenseur Corporation est venu à échéance le 29 février 2024 (réf. résolution numéro 2019-02-8696);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du nouveau contrat daté du 21 février 2024, valide pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2034 (durée de 10 ans – la longue durée du contrat permettant ainsi de diminuer les coûts annuels par rapport à un contrat de 5 ans), au montant de 3 600 \$, taxes en sus, par année;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix du contrat sera sujet à une révision annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal sont en accord avec les termes et conditions dudit contrat;

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le contrat d'entretien préventif de l'ascenseur au Centre communautaire avec l'entreprise Schindler Ascenseur Corporation;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture »;
- **De prévoir** les sommes nécessaires aux budgets subséquents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 8.1.3 Mobilier (chaises, tables et chariots) : achat

2024-03-0070

**CONSIDÉRANT QUE** le mobilier (chaises, tables et chariots) au Centre communautaire est en mauvais état;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déposé une demande de subvention, dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*, afin de procéder à l'achat de mobilier neuf, et que la demande a été acceptée;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Direct Chairs Canada;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de 300 chaises de banquet pour la Grande salle, de 60 chaises pliantes pour la Petite salle, de 40 tables pour les 2 salles et de supports pour faciliter le déplacement des chaises dans le Centre communautaire, et ce, auprès de l'entreprise Direct Chairs Canada, le tout selon la soumission numéro 220314949 datée du 19 février 2024 au montant de 25 092,15 \$, toutes taxes incluses, plus les frais de transport au montant de 940,45 \$, toutes taxes incluses, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les excédents non affectés, ces sommes seront remboursées dès la réception de la subvention du Gouvernement du Canada, dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 9. VOIRIE

### 9.1 Rapiéçage mécanisé et rechargement des accotements 2024 : résultats des soumissions et contrat

2024-03-0071

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des soumissions pour les travaux de rapiéçage mécanisé et de rechargement des accotements 2024, selon l'appel d'offres MSG-2024-01;

**CONSIDÉRANT QUE** 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 28 février 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** Construction Techroc inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De décréter** les travaux et d'accorder le contrat pour le rapiéçage mécanisé et le rechargement des accotements 2024 à l'entreprise Construction Techroc inc. conformément aux termes du devis, au prix indiqué à sa soumission au montant de 313 990,98 \$, toutes taxes incluses, – soit 117,00 \$ la tonne métrique pour le rapiéçage mécanisé (2 000 tonnes métriques), 195 \$ la tonne métrique pour le rapiéçage manuel (20 tonnes métriques), la fourniture et la pose de 5 anneaux en acier et 34,25 \$ la tonne métrique pour le rechargement des accotements avec de la pierre concassée (1 000 tonnes métriques), taxes en sus – la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entrepreneur font partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** la fourniture et la pose de 300 tonnes métriques additionnelles pour le rapiéçage mécanisé, le tout pour un montant supplémentaire de 40 356,22 \$, toutes taxes incluses – soit 117,00 \$ la tonne métrique, taxes en sus – conformément à l'article 2.11, paragraphe 5, de l'appel d'offres;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.2 Nettoyage de sections de fossés rues Pierre-Séguin (côté ouest), Lesage (côté sud) et Paul-Théberge (côté nord) : appel d'offres (MSG-2024-03)**

2024-03-0072

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossé situés sur les rues Pierre-Séguin (côté ouest), Lesage (côté sud) et Paul-Théberge (côté nord);

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2024-03 par invitation en vue d'obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage de sections de fossé situés sur les rues Pierre-Séguin (côté ouest), Lesage (côté sud) et Paul-Théberge (côté nord);
- **De nommer** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.3 Reconstruction du ponceau et d'un regard sur la montée du Grand-Bois et construction d'un nouveau réseau pluvial parallèle au réseau pluvial existant sur la rue Alexander-Ross : appel d'offres (MSG-2024-04)**

2024-03-0073

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de reconstruction du ponceau et d'un regard sur la montée du Grand-Bois ainsi que la construction d'un nouveau réseau pluvial parallèle au réseau existant sur la rue Alexander-Ross;

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2024-04 par invitation en vue d'obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de reconstruction du ponceau et d'un regard sur la montée du Grand-Bois ainsi que la construction d'un nouveau réseau pluvial parallèle au réseau existant sur la rue Alexander-Ross;
- **De nommer** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.4 Nettoyage d'une section de fossé rue Édéas-Boucher (côté sud) et travaux de ponceaux ainsi que de conduite d'égout pluvial sur la rue des Pins : appel d'offres (MSG-2024-05)**

2024-03-0074

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage d'une section du fossé sur la rue Édéas-Boucher (côté sud) et des travaux de ponceaux ainsi que de conduite d'égout pluvial sur la rue des Pins;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'envoi de l'appel d'offres numéro MSG-2024-05 par invitation en vue d'obtenir des soumissions afin de réaliser des travaux de nettoyage d'une section du fossé sur la rue Édéas-Boucher (côté sud) et des travaux de ponceaux ainsi que de conduite d'égout pluvial sur la rue des Pins;
- **De nommer** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, responsable en octroi de contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**9.5 Signalisation**

**9.5.1 Travaux divers de marquage pour la voirie et pour les terrains de loisirs : achat de peinture**

2024-03-0075

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à l'achat de peinture afin d'effectuer divers travaux de marquage pour la voirie et pour les terrains des loisirs;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Peinture MF inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de peinture auprès de l'entreprise Peinture MF inc. afin d'effectuer divers travaux de marquage pour la voirie et pour les terrains des loisirs, le tout selon la soumission numéro 542 datée du 21 février 2024 au montant de 2 214,42 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Voirie » et « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers



12 MARS 2024

2024-03-0076

### 9.5.2 Achat de poteaux pour pancartes

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de procéder à l'achat de nouveaux poteaux afin d'y afficher la signalisation requise (pancartes), selon le *Code de la Sécurité routière* du Québec, sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Spectralite;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'achat de nouveaux poteaux auprès de l'entreprise Spectralite afin d'y afficher la signalisation requise sur le territoire de la Municipalité, le tout selon la soumission numéro 54254 datée du 27 février 2024 au montant de 2 080,48 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## 10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

2024-03-0077

### 10.1 Comité d'embellissement : Jour de la Terre

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent souligner le Jour de la Terre qui se tiendra le 22 avril 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De souligner** le Jour de la Terre en encourageant les citoyens à effectuer le nettoyage de leurs terrains et de leurs fossés;
- **De promouvoir** le Jour de la Terre sur le site Internet ainsi que sur la page Facebook de la Municipalité, dans le bulletin municipal et sur le panneau d'affichage électronique au Centre communautaire;
- **Que** la Municipalité fournisse des sacs à ordures et des gants aux citoyens qui en feront la demande, afin d'accomplir cette corvée de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## 11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

2024-03-0078

### 11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu : adoption du rapport annuel d'activités de l'an 6

**CONSIDÉRANT QUE** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

**12 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel d'activités de l'an 6, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ont pris connaissance dudit rapport;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire adopte le rapport annuel d'activités de l'an 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## **12. SÉCURITÉ**

### **12.1 Sécurité routière**

Les membres du Conseil municipal discutent concernant l'intersection du rang Double et de la rue Saint-Joseph (Route 104) ainsi que l'intersection du boulevard du Frère-André et de la rue Saint-Joseph (Route 104). Une rencontre se tiendra entre la Municipalité et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec au cours du mois d'avril 2024. Les problématiques concernant la rue Saint-Joseph (Route 104) seront abordées. La possibilité de procéder à l'installation d'un miroir de chemin à l'intersection du rang Double sera discutée. Des démarches seront également entreprises par la Municipalité auprès du propriétaire du 245 à 249, rue Saint-Joseph concernant les arbustes qui bloquent le triangle de visibilité.

---

## **13. LOISIRS**

### **13.1 Camp de jour d'été 2024-2025-2026 : contrat avec le Camp Youhou!**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente relative à l'offre de service du Camp Youhou! pour les camps de jour d'été 2021-2022-2023 entre le Camp Youhou! (Le Groupe Domisa inc.) et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire s'est terminée en 2023 (réf. résolution numéro 2020-11-9477);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la nouvelle Entente relative à l'offre de service pour les camps de jour d'étés 2024-2025-2026 entre le Camp Youhou! (Le Groupe Domisa inc.) et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil se disent en accord avec les termes et conditions de ladite Entente;

2024-03-0079

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De mandater** l'entreprise Camp Youhou! (Le Groupe Domisa inc.) pour la prise en charge du camp de jour de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour les étés 2024, 2025 et 2026, conformément aux termes et conditions de l'Entente relative à l'offre de service du Camp Youhou!, ladite Entente faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'autoriser** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, l'Entente relative à l'offre de service du Camp Youhou!.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**13.2 Comité loisir et culture Frère-André : nomination au siège # 1 (citoyen)**

2024-03-0080

**CONSIDÉRANT QUE** le siège # 1 (citoyen) du Comité loisir et culture Frère-André était vacant depuis le 4 décembre 2023 (réf. résolution numéro 2023-12-0760);

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de candidatures a été publié conformément au règlement numéro 2020-276 constituant le Comité loisir et culture Frère-André;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité loisir et culture Frère-André, suite à l'étude des 3 candidatures reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De nommer** madame Ève Monty-Tremblay (siège # 1), à titre de membre citoyenne du Comité loisir et culture Frère-André de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période de 2 ans à compter des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\*

Madame la conseillère Julie Robert déclare avoir un intérêt dans le dossier relatif à la Ligue amicale de soccer et se retire de la table des délibérations.

**13.3 Ligue amicale de soccer : été 2024**

2024-03-0081

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 14 février 2024, de la part de monsieur Philippe Jean, résident de la Municipalité, concernant l'organisation d'une ligue amicale de soccer destinée aux jeunes de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire pour l'été 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité est très appréciée par les citoyens et qu'elle attire de plus en plus de jeunes d'année en année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisateur demande l'accès gratuit aux petits terrains de soccer situés près du Centre communautaire ainsi qu'aux grands terrains de soccer situés sur le terrain des Loisirs, et ce, tous les mercredis de 18 h 30 à 21 h;

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'utilisation gratuite et exclusive des petits terrains de soccer situés près du Centre communautaire et des grands terrains de soccer situés sur le terrain des Loisirs, tous les mercredis de 18 h 30 à 21 h, par la ligue amicale de soccer de Mont-Saint-Grégoire pour l'été 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

\*

Madame la conseillère Julie Robert réintègre la table des délibérations pour la suite des dossiers.

#### **13.4 Traitement des réservations du terrain de baseball**

2024-03-0082

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite établir un ordre de priorité pour le traitement des demandes de réservation du terrain de baseball, vu le grand nombre de demandes;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'établir** l'ordre de priorité suivant pour le traitement des demandes de réservation du terrain de baseball :

Les réservations seront acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier pour la saison de cette même année :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 février, uniquement les demandes provenant des citoyens de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire seront traitées;
- À compter du 15 février, les demandes seront traitées par ordre de réception. Cependant, les demandes provenant de non-résidents qui ont effectué des réservations par les années antérieures seront tout de même priorisées par rapport aux demandes provenant de nouveaux demandeurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **13.5 Spectacle de musique à l'Église (20 avril 2024)**

2024-03-0083

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite organiser un spectacle de musique à l'Église le 20 avril 2024, afin de diversifier l'offre culturelle pour ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité pourrait être admissible à une subvention dans le cadre du *Programme de soutien à l'action bénévole* pour ce spectacle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité vendra des billets pour ce spectacle afin de financer le montant non couvert par la subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la tenue de la prestation musicale organisée par la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire le samedi 20 avril 2024 à l'Église de la Paroisse Saint-Grégoire-le-Grand, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation expresse du Conseil d'administration de la Fabrique, à défaut, le spectacle se tiendra au Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 MARS 2024

### 13.6 Fête nationale du Québec 2024

#### 13.6.1 Demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois dans le cadre du *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec*

2024-03-0084

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite organiser des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2024;

**CONSIDÉRANT** le *Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Gabrielle Ménard, coordonnatrice des loisirs et de la culture, à formuler une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois, pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### 13.6.2 Autorisation de dépenses

2024-03-0085

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire souhaite organiser des activités dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** les dépenses entourant l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024 pour un montant maximal de 47 000 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## 14. AFFAIRES FINANCIÈRES

### 14.1 Comptes du mois

2024-03-0086

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 7 mars 2024 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 11 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 281 095,40 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 211 185,67 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 MARS 2024

**15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**15.1 Cartes de crédit Visa Desjardins de la Municipalité : modifications**

2024-03-0087

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaitait effectuer des modifications concernant les cartes de crédit Visa Desjardins de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'entériner** les modifications suivantes :
  - Concernant la carte de crédit pour les loisirs : remplacement du nom figurant sur la carte (ancienne coordonnatrice) pour celui de madame Gabrielle Ménard, coordonnatrice des loisirs et de la culture en poste, et augmentation de la limite de crédit à 2 000 \$ (au lieu de 1 000 \$) pour achats divers (Carnaval d'hiver, Fête nationale, activités à la bibliothèque, etc.);
  - Concernant la carte de crédit pour la voirie : remplacement du nom figurant sur la carte (ancien responsable de la voirie) pour celui de monsieur Rémi Drapeau, responsable de la voirie en poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**15.2 *Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2024 à 2028***

2024-03-0088

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)* pour la période 2024 – 2028;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et ses membres demandent depuis plusieurs années que le *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)* permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire demande aux gouvernements du Québec et du Canada :
  - De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
  - De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
  - De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
  - De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles;
- **De transmettre** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, à la députée d'Iberville à l'Assemblée nationale, madame Audrey Bogemans, à la députée de Saint-Jean à la Chambre des communes, madame Christine Normandin, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 15.3 **Coordonnatrice des loisirs et de la culture : fin de la période de probation**

2024-03-0089

**CONSIDÉRANT QUE** la période de probation de madame Gabrielle Ménard au poste de coordonnatrice des loisirs et de la culture est terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal désirent procéder à l'embauche officielle de madame Gabrielle Ménard;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De ne pas prolonger** la période de probation de madame Gabrielle Ménard et de procéder à son embauche officielle au poste de coordonnatrice des loisirs et de la culture aux conditions inscrites au document « *Rémunération des officiers et employés municipaux* » daté du 12 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### 15.4 **Logiciel d'alerte Cloudli (anciennement Omnivigil) : contrat 2024**

2024-03-0090

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent renouveler l'adhésion de la Municipalité au logiciel d'alerte Cloudli (anciennement Omnivigil) pour la transmission d'avis à la communauté en matière de sécurité civile pour l'année 2024;

12 MARS 2024

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire au logiciel d'alerte Cloudli (anciennement Omnivigil) pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2025, selon la facture numéro 3455322 datée du 28 février 2024 au montant de 2 316,66 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Madame Suzanne Boulais, mairesse, remercie tous les citoyens présents lors de la soirée d'information tenue le 29 février dernier au Centre communautaire pour leur présence et leur participation respectueuse.

---

**17. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI**

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

---

**18. VARIA**

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

---

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions de la personne présente dans la salle concernant les accotements endommagés lors du déneigement.

---

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

2024-03-0091



12 MARS 2024

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2024-03-0086
2024-03-0090

\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, mairesse

\_\_\_\_\_  
Manon Donais, directrice générale et  
greffière-trésorière

**ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Suzanne Boulais, mairesse